

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

Rejeté

N° I-CF1667

AMENDEMENT

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 11

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« À compter du 1^{er} janvier 2027, le bénéfice du présent crédit d'impôt au titre des rémunérations versées s'applique aux seules entreprises dont l'effectif salarié moyen au cours de la période considérée est inférieur à 250. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI propose de réserver la prorogation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à Mayotte aux seules TPE et PME.

Plus de deux ans après le cyclone Chido, Mayotte reste le département le plus pauvre de France, et un tiers des ménages n'a toujours pas accès à l'eau courante selon l'Insee.

Face à cette situation critique, le Gouvernement se contente de prolonger d'un an un crédit d'impôt proportionnel à la masse salariale, qui profite d'abord aux plus grandes entreprises. Celles-ci bénéficient déjà depuis 2026 de nouvelles exonérations de cotisations patronales censées le remplacer. Ce cumul d'aides n'est assorti d'aucune contrepartie en emplois ou en salaires.

L'expérience nationale du CICE montre pourtant que cette aide indifférenciée est inefficace. Selon France Stratégie, il n'a pas permis d'atteindre la cible d'emplois visés par le Gouvernement, tandis que son coût en régime permanent est de l'ordre de 23 milliards d'euros par an selon Fipeco. Si le CICE doit être prolongé, c'est seulement à condition qu'il bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin : les TPE/PME.

Depuis des années, la seule politique proposée par l'État à Mayotte est la surenchère sécuritaire. Des opérations « Wuambushu » à « Mayotte place nette », les gouvernements macronistes ont multiplié les interventions répressives et brutales sur l'île.

Soutenir réellement Mayotte suppose de répondre d'abord aux besoins urgents de sa population. La France insoumise défend pour cela un plan d'urgence : la garantie d'un accès gratuit à l'eau à hauteur de 50 litres par jour et par personne, le blocage et l'alignement du prix de l'eau sur les tarifs hexagonaux, un logement digne pour toutes et tous, et la reconstruction d'écoles adaptées aux besoins des élèves.

Par cet amendement, nous proposons donc, a minima, de réserver la prorogation du CICE à Mayotte aux TPE et PME, afin que l'argent public soutienne le tissu économique local plutôt qu'il gonfle les marges des grands groupes.